



FAQ pour les IP

Je suis un IP qui travaille auprès de clients qui souffrent de douleurs chroniques. Puis-je utiliser une directive pour donner des médicaments narcotiques à mes clients?

Non. Santé Canada, le ministère fédéral responsable de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, interdit l'utilisation de directives pour l'administration de médicaments tels que les narcotiques ou les benzodiazépines. L'AIINB continuera à communiquer avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada concernant cet obstacle à la pratique des IP.